



Erreur de facturation et réclamation du fournisseur

Par **belem**, le **10/04/2008** à **09:55**

Bonjour,

un fournisseur se trompe depuis 3 ans sur l'établissement de ses factures.

Bien que notre bon de commande comporte les bonnes indications, il établit à chaque fois une facture avec une erreur de quantité de produits.

Cela représente près de 45 000 euros à ce jour.

Le fournisseur vient de s'en rendre compte.

Peut-il réclamer paiement de la somme

Merci d'avance

Par **Thierry Nicolaidès**, le **10/04/2008** à **10:30**

Logiquement non ,dès lors que vous avez conservé les bons de livraison et pointé à chaque livraison les quantités livrées.

Ce que vous avez du faire, sauf naturellement si les montants livrés étant supérieurs à ceux

facturés , vous n'avez rien dit .

Dans ce cas il pourra, lui ,apporter la preuve de la réalité des livraisons

Bonne négociation

cordialement

Thierry Nicolaïdès

Par **belem**, le **10/04/2008** à **10:57**

Nous nous étions bien entendu rendu compte de l'erreur.

Je recherche une référence juridique sur la possibilité pour un fournisseur de revenir sur une facture émise

cordialement

Claude

Par **Thierry Nicolaidès**, le **10/04/2008** à **13:38**

c'est le droit classique des contrats : accord sur la chose et sur le prix .

conclusion , votre fournisseur peut vous adresser une facture complémentaire.

négociez